

**EUROPAUDVALGET**

Alm. del - bilag 781 (offentligt)

Date : 19/03/2003

**AMBASSADE DE FRANCE  
AU  
DANEMARK**

**TELECOPIE**

Nombre total de pages : 1 + 2 pages

<b>EXPEDITEUR :</b> M. Sylvain BERGER Conseiller mél : sylvain.berger@diplomatie.gouv.fr Tel: 33 67 01 02 Fax: 33 93 97 52	<b>DESTINATAIRE :</b>  M. Claus LARSEN-JENSEN Président de la Commission des Affaires Européennes  Fax : 33 32 85 36
---	--

**OBJET** IRAQ. Déclaration de M. Jacques CHIRAC, Président de la République

**MESSAGE :** Pour votre information. De la part de l'Ambassadeur de France.

II.-

**DECLARATION ON IRAQ  
BY M. JACQUES CHIRAC,  
PRESIDENT OF THE REPUBLIC**

(Paris, 18 March 2003)

Ever since the beginning of the Iraq crisis, France has endeavoured to make possible the necessary disarmament of Iraq under United Nations authority. This disarmament is under way, as the inspectors have been demonstrating.

France has acted in the name of the primacy of the law and in accordance with her conception of relations between peoples and between nations.

True to the spirit of the United Nations Charter, which is our common law, France considers that recourse to force is the last resort, when all other options have been exhausted.

France's position is shared by the great majority of the international community. The most recent debates have clearly shown that the Security Council was not prepared, under present circumstances, to approve a precipitate march to war.

The United States has just issued an ultimatum to Iraq. Whether, I repeat, it's a matter of the necessary disarmament of Iraq or of the desirable change of regime in that country, there is no justification for a unilateral decision to resort to war.

Regardless of the forthcoming developments, this ultimatum is calling into question our idea of international relations. It affects the future of a people, the future of a region, world stability.

It is a grave decision, at a time when Iraq's disarmament is under way and the inspections have proved to be a credible alternative method of disarming that country.

It is also a decision which jeopardizes future use of methods to resolve peacefully crises linked to the proliferation of weapons of mass destruction.

Iraq does not today present an immediate threat warranting an immediate war. France appeals to everyone to act responsibly to ensure the respect of international legality. It appeals to them to maintain the Security Council's unity by staying within the framework set by UNSCR 1441.

To act outside the authority of the United Nations, to prefer the use of force to compliance with the law, would incur a heavy responsibility./.

II.-

**DÉCLARATION SUR L'IRAK  
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
M. JACQUES CHIRAC**

(Paris, 18 mars 2003)

Depuis le début de la crise irakienne, la France s'est attachée à rendre possible le nécessaire désarmement de l'Irak sous l'autorité des Nations unies. Ce désarmement est en cours, les inspecteurs en témoignent.

La France a agi au nom de la primauté du droit et en vertu de sa conception des rapports entre les peuples et entre les Nations.

Fidèle à l'esprit de la Charte des Nations unies, qui est notre loi commune, la France considère que le recours à la force est le dernier recours, quand toutes les autres options ont été épuisées.

La position de la France est partagée par la grande majorité de la communauté internationale. Les derniers débats ont clairement montré que le Conseil de sécurité n'était pas disposé, dans les circonstances présentes, à cautionner une marche précipitée à la guerre.

Les Etats-Unis viennent d'adresser un ultimatum à l'Irak. Qu'il s'agisse, je le répète, du désarmement nécessaire de l'Irak ou du changement souhaitable de régime dans ce pays, il n'y a pas là de justification à une décision unilatérale de recours à la guerre.

Quelle que soit l'évolution prochaine des événements, cet ultimatum met en cause l'idée que nous nous faisons des relations internationales. Il engage l'avenir d'un peuple, l'avenir d'une région, la stabilité du monde.

C'est une décision grave, alors que le désarmement de l'Irak est en cours et que les inspections ont démontré qu'elles étaient une alternative crédible pour désarmer ce pays.

C'est aussi une décision qui compromet pour l'avenir les méthodes de règlement pacifique des crises liées à la prolifération des armes de destruction massive.

L'Irak ne représente pas aujourd'hui une menace immédiate telle qu'elle justifie une guerre immédiate. La France en appelle à la responsabilité de chacun pour que la légalité internationale soit respectée. Elle appelle à préserver l'unité du Conseil de sécurité en restant dans le cadre fixé par la résolution 1441.

S'affranchir de la légitimité des Nations unies, privilégier la force sur le droit, ce serait prendre une lourde responsabilité./.